



AMAP « Les Chèvres du Bois Nozay »

Contrat d'engagement du 1er mars au 30 juin 2021

N° d'adhérent : _____

Nom : _____ Prénom : _____

Adresse : _____

Téléphone : _____ Courriel : _____

Contenu du contrat

Le présent contrat est passé entre le consommateur partenaire et le producteur pour l'approvisionnement de fromages, yaourts et lait.

Le producteur s'engage à produire ces produits laitiers dans le respect de la charte des A.M.A.P et du label BIO "AB".

La définition de la nature et de la quantité des produits fournis est faite en accord entre le producteur et les consommateurs.

La visite de l'exploitation, la participation à la bonne marche de l'A.M.A.P et à la compréhension des problématiques d'élevage sont les fondements de notre contrat.

Prix de la « part production » un acte d'engagement solidaire.

- Le consommateur s'engage à passer une commande par mois (4) de mars à juin.
- Le consommateur accepte de régler sa commande au jour de l'engagement. Par ce geste il fait une avance de trésorerie au producteur et partage les risques liés aux intempéries ou autres fléaux agricoles.
- Le consommateur doit se munir de bouteilles en verre d'un litre pour le retrait du lait.
- Le consommateur s'engage à rapporter les pots de verre vides au producteur (les conditionnements ne seront pas consignés aux Amapiens)

Les distributions ont lieu à la ferme de LÉVÉRA le vendredi de 17 h 30 h à 19h.

Une comptabilité sera tenue à chaque livraison et les comptes clôturés en fin de contrat.

Les chèques établis au nom « **GAEC Les Chèvres du Bois Nozay** » sont remis directement au coordinateur avec le contrat d'engagement rempli et signé. Ils seront remis au producteur **semaine 11**

Je joins au contrat, ce jour, un chèque de _____ €

Contrat établi le ____ / ____ / 2020 à _____

Signature du producteur :

Signature du consommateur :

Coordinateurs fromages : Alain Reynès : areynes@orange.fr

Danièle Brun : danièle.brun56@gmail.com